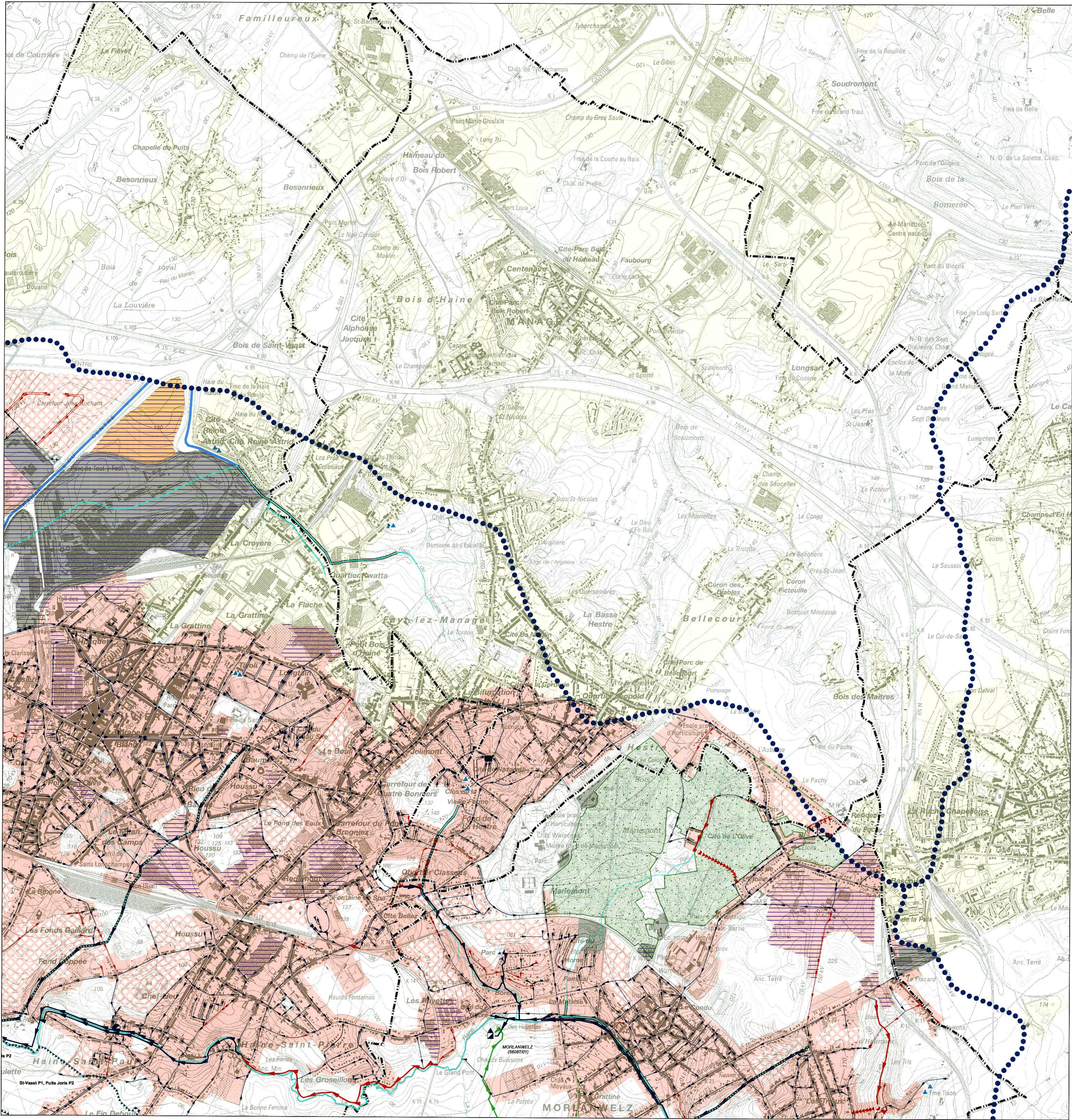




PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE
(P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la HAINE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :

Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin

Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire de la région de Mons-Borinage-Centre

Intercommunale de Propriété publique de la Région du Hainaut occidental

PASH DRESSE PAR :
La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
Jean-Luc LEURNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH de la HAINE
Namur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN
Elio Di Rupo

Feuille n° 8/21
Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
habitat ou équipements communautaires
activité industrielle ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)
habitat ou équipements communautaires
activité industrielle ou artisanale

Assainissement autonome
Assainissement autonome (II)
habitat ou équipements communautaires
aménagement collectif
activité industrielle ou artisanale

**Assainissement autonome communal (Ib)
habitat ou équipements communautaires
aménagement collectif
activité industrielle ou artisanale**

**Assainissement transitoire (III)
habitat ou équipements communautaires
aménagement collectif
activité industrielle ou artisanale**

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin
(*) PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
existant
à réaliser
Station de pompage
Collecteur sous pression
Collecteur gravitaire
Egout sous pression
Egout gravitaire

Cas particuliers
A diagnostiquer - A rénover
Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
Eau de surface ayant fonction de collecteur
Canalisation spécifique en assainissement autonome
Canalisation d'eau claire existante
Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES
Station d'épuration
Station publique
Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES
Déménagement - Exhaure
Station de pompage
Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Siège Administratif provisoire : 14/15, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERES - Tél : 087 324 400
http://www.spge.be - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
Eaux souterraines
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées
Prévention rapprochée (IIa)
Prévention éloignée (IIb)
Surveillance (III)

Eaux de surface
Navigable
1^{re} catégorie
3^{ème} catégorie
non classé
Cours voûté

Zone de baignade
Point ou zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale
Natura 2000

Limite naturelle
Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGTALP
Plan de secteur
Fond de plan IGN
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

SOURCE IGN
Fond de plan IGN
40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGTALP - IGN
Traitement des données : OEA et SPGE

